



## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture  
Direction du cabinet  
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

NIORT, le 12 juin 2015

Le Préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

### **ARRETE n°33 modifiant l'arrêté n° 7** ***portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité***

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code du travail, notamment son article R. 235-4-17 ;

VU le code forestier, notamment son article R.321-6 ;

VU le code du sport ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite Loi de modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n° 78-1167 du 9 décembre 1978 fixant les mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public ;

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

VU le décret n° 88-623 du 6 mai 1988 relatif à l'organisation générale des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public, modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme ;

VU le décret 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire n° 95-199-C du 22 juin 1995 du Ministre de l'Intérieur ;

VU mon arrêté du 13 septembre 1995 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité modifié par mes arrêtés des 24 avril 2002, 26 mai 2005, 7 avril 2006, 12 juillet 2007, 1<sup>er</sup> octobre 2008 et 6 mai 2011 ;

VU les propositions émises par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres en date du 27 avril 2015 ;

VU les propositions émises par l'Association des Maires des Deux-Sèvres en date du 13 juin 2014 ;

VU l'avis émis par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans sa séance du 18 février 2015 ;

Vu l'arrêté n° 7 du 9 mars 2015 portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

SUR proposition de Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

## ARRETE

### Article 1 -

L'article 5-1-c) de l'arrêté du 9 mars portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est modifié comme suit :

c) – Trois conseillers départementaux

#### Titulaires :

- M René BAURUEL
- Mme Maryline GELEE
- M Dorick BARILLOT

#### Suppléants :

- Mme Marie-Pierre MISSIOUX
- Mme Agnès JARRY
- Mme Elodie TRUONG

le reste de l'article est inchangé.

Article 2 – le reste de l'arrêté est sans changement.

**Article 3 -**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, Mme. le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical line, positioned above the name Hélène TOBIE.

Hélène TOBIE